



Sages-femmes

ARBITRAGE DU 4 MARS 2014

par la ministre des Affaires Sociales et de la Santé.



Premières victoires... mais le gouvernement peut mieux faire !

Pour rappel, cela fait près de dix ans que la CGT lutte aux côtés des sages-femmes pour obtenir une revalorisation de la profession.



En mai 2011 et sous l'impulsion de la CGT, l'Intersyndicale avec les associations de sages-femmes (membres aujourd'hui du Collectif pro-PH) a fait monter la pression par deux fortes mobilisations. Le mot d'ordre de l'époque :

« **Une femme, Une sage-femme !** ». Cependant, en octobre 2013, le Collectif composé essentiellement d'associations corporatistes (et de la CFTC) a tenté le coup de force en proposant un statut de praticien hospitalier et une sortie de la fonction publique hospitalière. **Cette proposition en trompe l'œil a été immédiatement dénoncée par la CGT. Il ne pouvait en résulter qu'une perte des acquis sociaux.**

Finies les 35 heures au profit d'un décompte jour médical aléatoire. Perte de l'affiliation à la CNRACL pour l'invalidité et la retraite. Augmentation des statuts précaires. Autant de reculs inacceptables pour les sages-femmes. Marisol Touraine y a vu une belle opportunité de division de la profession et



un affaiblissement du mouvement. Au lieu de trancher, la Ministre a donc lancé quatre groupes de travail, dont l'un sur le nouveau cadre statutaire qui pourrait être proposé. Ce groupe a été piloté par Édouard Couty. En clair, il s'agissait de faire le tri entre les avantages et les inconvénients de quitter la Fonction publique hospitalière.

Mi-février, E. Couty a rendu ses conclusions et la Ministre s'est donc fendue le 4 mars dernier d'une conférence de presse et d'une lettre cadrant l'organisation future de la profession.

Notre analyse : la Ministre a repris certaines propositions de la CGT mais a laissé de nombreuses zones de flou.

La mise en place d'unités fonctionnelles est une des revendications fortes de la CGT depuis des années. La Ministre a répondu à cette attente en indiquant que de telles unités pourront être créées. Là où le bât blesse, c'est que la CGT a toujours réclamé que ces unités soient obligatoirement placées sous la responsabilité d'une sage-femme. Or, la Ministre n'envisage l'encadrement par une

sage-femme que comme une « possibilité ». Cela signifie qu'on laisse toute latitude de décider aux établissements.

La CGT déplore la timidité de la Ministre sur ce point et demande qu'une évaluation soit intégrée dans la mise en œuvre de ce dispositif. Si la proportion de sages-femmes en responsabilité est trop faible et que les établissements ne jouent pas le jeu, la CGT demandera que l'obligation soit imposée par décret.

Sans nul doute, cette reculade du gouvernement doit être vue comme un gage donné aux lobby médical opposé à l'exercice professionnel plein et entier des sages-femmes. Malheureusement, lorsque le Collectif pro-PH s'est réjoui de l'arrivée des syndicats de médecins à la table des négociations en janvier, il n'a pas perçu ce risque. Il faudra donc que chaque syndicat soit attentif et offensif sur le terrain pour que ces unités soient effectivement placées sous la responsabilité des sages-femmes.



Autre demande de la CGT qui a été entendue : **conforter la place des sages-femmes en tant que profession médicale**. Marisol Touraine a annoncé que les sages-femmes seraient rattachées à la direction chargée de la gestion du personnel médical. C'est un symbole fort de l'ancrage nouveau souhaité pour les sages-femmes. De plus, la lettre de la Ministre précise

clairement que les cadres paramédicaux n'auront pas d'autorité hiérarchique ni fonctionnelle sur les sages-femmes. Le développement professionnel continu et la formation continue des sages-femmes seront individualisés et validés par la CME comme pour les autres professions médicales de l'hôpital. De plus, la place des sages-femmes au sein de la CME sera renforcée.

La Ministre envisage aussi une campagne de communication à destination des professionnels et des femmes pour améliorer la visibilité de la profession, marquant encore l'ancrage des sages-femmes parmi les professions médicales, les actes réalisés en propre par les sages-femmes seront enfin reconnus. Comme les médecins, les sages-femmes à temps plein pourront se voir confier des missions d'intérêt général ou des activités de recherche. Ces annonces vont dans le bon sens. Ce sont des avancées que la CGT se doit de saluer. Seront-elles suivies d'effets ? Prudente et exigeante sur la mise en œuvre, la CGT vérifiera que les engagements soient réellement tenus.

Hélas, la question des **fonctions d'encadrement** fera l'objet d'un travail spécifique. La CGT est opposée au maintien des fonctions d'encadrement. Mais la Ministre botte en touche et renvoie à plus tard son arbitrage... Voilà une occasion manquée de revisiter la structure de la profession. La CGT se félicite en revanche que les maîtres de stage et les **étudiants sages-femmes** soient mieux reconnus. L'attractivité du métier durant la période de formation est essentielle au devenir de l'ensemble de la profession.

Enfin, la lettre de la Ministre vient trancher un point essentiel. Elle marque le maintien des sages-femmes dans le cadre protecteur de la Fonction publique hospitalière. La CGT se félicite fortement de cette décision qui évite un recul social sans précédent. La Ministre n'a pas cédé aux sirènes des corporatismes qui laissaient croire abusivement que seule



la sortie du statut de la FPH permettrait la revalorisation. Marisol Touraine a su faire le tri entre les actions de communication orchestrées par le Collectif pro-PH et la réalité de la profession qui s'est prononcée à plus de 80% pour le maintien dans la fonction publique hospitalière. La Ministre a ainsi marqué un certain attachement au service public et à la fonction publique. La CGT salue cette position. Elle déplore néanmoins que la Ministre soit restée imprécise sur les contours du nouveau corps de sages-femmes des hôpitaux. Les acquis sociaux essentiels sont préservés.

En revanche, rien n'est dit sur le contenu précis de ce nouveau statut qui reste à construire. Tout le travail reste à faire pour qu'il ne soit pas une coquille vide ou un simple « relooking » du statut actuel.

L'ouverture de discussions pour la **revalorisation salariale**, annoncée par la Ministre, donnera une indication cruciale sur la volonté du gouvernement de reconnaître effectivement les sages-femmes. Les interminables tergiversations statutaires provoquées par la désinformation du Collectif pro-PH ont affaibli le mouvement des sages-femmes car elles ont divisé artificiellement

la profession. Grâce à ces manœuvres de diversion, la Ministre a pu différer l'épineuse question de la rémunération qui est largement déconnectée du niveau de responsabilités.

Toute l'action de la CGT va à présent s'orienter dans ce sens. Les décisions ministérielles seront cruciales. Elles prouveront (ou non) la volonté de la Ministre de reconnaître réellement la profession. Il serait invraisemblable que reviennent sur le tapis les pâles copies des propositions rejetées en bloc par l'Intersyndicale en novembre dernier. Au delà des intentions, les annonces salariales doivent être claires. La CGT a des objectifs ambitieux (voir notre plateforme revendicative sur le site). Notre détermination est totale. Notre succès dépendra du rassemblement de toutes les sages-femmes.

La CGT a toujours appelé à l'unité. Maintenant que le point statutaire a été tranché, le Collectif et l'Intersyndicale doivent se rassembler. La CGT, malgré les tensions de ces derniers mois, y est prête car c'est l'intérêt de l'ensemble des sages-femmes qui est en jeu.

Début avril 2014, le gouvernement devrait nous faire connaître ses premières propositions. La CGT et toutes les sages-femmes mesureront

alors comment Marisol Touraine met en actes ses bonnes intentions. Le niveau de revalorisation salariale sera la mesure de la considération que la Ministre accorde à la profession et, plus généralement, à la santé publique et aux femmes. A cette occasion, il est indispensable que toutes les sages-femmes soient unies dans la lutte qui doit se poursuivre.



Enfin, les annonces en demi-teinte de la Ministre ne doivent pas faire oublier **d'autres préoccupations essentielles pour la profession.**

La Ministre n'apporte pas de réponse au sous-effectif et aux dégradations des conditions de travail dans les maternités. Or ceci constitue l'une des raisons majeures de la révolte des sages-femmes. Le travail en cours sur les décrets périnatalité définissant un nombre de sages-femmes par rapport au nombre d'accouchements ne doit pas faire oublier qu'ils ne sont pas correctement appliqués dans les maternités. La Ministre doit affirmer dès à présent une volonté politique et financière en direction des hôpitaux. La Ministre ne parle pas non plus de la titularisation des

contrats à durée déterminée qui sont massivement employés dans les maternités publiques. La résorption rapide de cette précarité intolérable fait partie des premières revendications des sages-femmes.

De même, alors que toutes les sages-femmes se sont accordées à dire que les fusions de maternités aboutissaient à une déshumanisation de la naissance et des conditions de travail, la Ministre n'a pas apporté de réponse à cette préoccupation.

Reste aussi l'inquiétude sur la **formation initiale et continue des sages-femmes.** Le groupe de travail conduit par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accouche pour l'instant d'une souris. On se contente de rappeler la réglementation, la réforme des universités, de paroles lénifiantes mais aucune proposition concrète. La revalorisation de la profession de sage-femme passe par une réforme ambitieuse de l'enseignement. Avec les non-conclusions du groupe de travail actuel, le compte n'y est pas. ■

**Comme vous le voyez, le combat est loin d'être terminé.
On pourrait même dire qu'il ne fait que commencer.
COURAGE ET UNITÉ SERONT LES CLEFS DE LA
RÉUSSITE DE NOS PROCHAINES MOBILISATIONS !**



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57